

Grand-Tronc, auxquels je me suis informé à cet égard, m'ont tous répondu que la manière de procéder que je viens de décrire est celle ordinairement suivie, et qu'il n'est rien fait de plus.

Vu la nature de ma mission, je crus à propos d'interroger les officiers de la douane américaine alors de service. J'ai parlé à plus d'un à ce sujet, mais il suffira de reproduire ici la note suivante de la déclaration qui m'a été faite pendant l'entretien que j'ai eu dans l'après-midi du 21 novembre, avec M. Stephen Avery, dans le bureau de M. Marcus Young, agent des terres de l'immigration à Port-Huron.

L'entrevue a eu lieu en présence de M. Young. M. Avery est l'officier chargé de la statistique de l'immigration, sur laquelle sont basés les déclarations et renseignements détaillés du percepteur de douane de Port-Huron, dont je parlerai plus loin.

Les déclarations de M. Avery se résument à ceci : Il est l'officier auquel est confié le travail de la statistique de l'émigration. Le gouvernement des Etats-Unis fournit des formules (copie d'une de ces formules, Exhibit A, est annexée au présent rapport) qui ne peuvent être remplies dans tous leurs détails par les réponses que font les émigrants aux questions qui leur sont posées pendant que le train franchit la distance entre les points ci-haut mentionnés.

Ces questions, on ne les fait pas, parce qu'il serait impossible d'inscrire ces réponses dans le temps disponible. Il y a des jours que 20 hommes ne pourraient faire ce travail. Depuis les deux dernières années, cependant, il est apporté beaucoup plus de soin à cette statistique. Avant, elle était faite à peu près, on se bornait à écrire des chiffres. En ouvrant la portière d'un wagon, il voyait de suite quels voyageurs il renfermait, et quel était leur nombre, et s'ils étaient ou non des émigrants. C'est après avoir ainsi examiné le convoi qu'il écrivait ses notes. Il n'examinait pas les billets pour voir d'où venaient les émigrants. Il ne calculait pas le nombre des émigrants par la quantité des bagages, mais il ne pouvait nier que cela n'avait pas été fait. Par les jetons attachés à leurs bagages, il pouvait connaître ceux des émigrants venus des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Le nombre des émigrés franco-canadiens a été très grand, plus considérable qu'on ne serait porté à le croire; que l'on pourrait en dire autant de l'émigration en général, dont le nombre, croyait-il, était plutôt amoindri que surfait par les chiffres publiés. Parfois, 30 déclarations d'effets de colons ont été inscrites en un seul jour. Il y en a eu même jusqu'à 60 en une seule journée.

En faisant l'inscription, il ne mentionnait pas le nombre des personnes d'une famille. On faisait payer un honoraire de 90 cents aux émigrants. Presque tous les voyageurs de seconde classe étaient des émigrants. C'était le contraire pour les voyageurs de première. Il pense qu'il y en avait jusqu'à 50 par voiture de 2me classe,